AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1492
FR0013181864-FS0480

12 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2020, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG[1] et détenir indirectement 37 122 109 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	37 104 223	5,23	37 104 223	5,23
Goldman Sachs Asset Management, L.P	17 783	ns	17 783	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	103	ns	103	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**37 122 109**	**5,23**	**37 122 109**	**5,23**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 11 656 080 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 19 225 262 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 19 160 249 actions CGG résultant de la détention de 3 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'entre le 27 mai 2020 et le 15 septembre 2021 ; et

- 65 013 actions CGG résultant de la détention d'un contrat « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance 7 février 2030.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 709 965 610 actions ordinaires représentant 710 192 547 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.